***Note de cadrage thématique Santé 2018* de la Convention Territoriale de Lyon 2015-2020**

La Ville de Lyon s’engage pour l’année à venir à poursuivre sa politique santé, au regard des besoins identifiés sur les territoires et au plus près des habitants, en lien avec les orientations définies par l’Agence Régionale de Santé et en maintenant une attention particulière aux personnes les plus vulnérables, dans une démarche de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

A ce titre, elle a signé en 2015 un **Contrat Local de Santé** (CLS) pour la période 2015/2019 au même titre que l’Etat, l’Agence Régionale de Santé, la CPAM, les HCL et les 3 Centres Hospitaliers psychiatriques ; celui-ci constitue le volet *santé* de la **Convention Territoriale de Lyon** (qui a succédé au précédent CUCS/Contrat Urbain de Cohésion Sociale).

La démarche des Ateliers Santé Ville instaurée par la Ville est donc réaffirmée dans les quartiers de la géographie prioritaire de la politique de la ville.

Elle s’appuie sur son [Observatoire de la Santé des lyonnais](http://vlko.org/indexSante.html)permettant d’identifier les particularités de chaque territoire concerné afin de faire émerger les disparités et les besoins spécifiques qui en découlent.

 Pour ce volet santé, les objectifs des demandes de subvention 2018 se déclinent de la façon suivante :

1. **RENFORCER LES ACTIONS DE PROMOTION DE LA SANTE, en priorité sur :**
* La prévention de l’obésité et la promotion de l’activité physique
* Les rythmes de vie
* La lutte contre l’isolement
* La santé mentale
1. **FAVORISER L’ACCES ET LA CONTINUITE DES SOINS**
2. **MAINTENIR L’OFFRE DE SOINS DE PROXIMITE**

Il est attendu des porteurs de projet que les actions proposées en réponse au présent appel à projet se déploient dans un ou plusieurs de ces territoires.

Si vous souhaitez dans ce cadre, solliciter des subventions auprès de la Ville, l’Etat, la Métropole ou la Région, je vous invite donc à télécharger le formulaire de demande de subvention ainsi que la fiche technique précisant les informations nécessaires à la constitution de votre dossier.

Les projets de territoire définissant les priorités pour la période 2016/2020 au sein de chacun des territoires de la géographie prioritaire sont également accessibles sur ce site.

TÉLÉCHARGER :

| Fichier attaché | Taille |
| --- | --- |
| Microsoft Office document icon[Dossier 2018 de demande de subvention de fonctionnement](http://www.polville.lyon.fr/sites/default/files/dossier_subv_fonctionnement_2018_polville.doc) | 680.5 Ko |
| Lien vers : [Dossier 2018 de demande de subvention d'investissement](http://www.lyon.fr/demarches-lyon-en-direct/professionnels/associations/demande-de-subvention.html)  |  |
| PDF icon[Fiche technique](http://www.polville.lyon.fr/sites/default/files/fiche_technique_2018_0.pdf)  | 185.19 Ko |

Pour pouvoir être instruite, votre demande de subvention doit être envoyée à l’adresse email suivante : polvillelyon.sante@mairie-lyon.fr

avant le  **17 Novembre 2017**, délai de rigueur.

Une **rencontre** organisée par la Ville aura lieu dans la deuxième quinzaine de novembre. La mission santé prendra contact **avec les associations** qui déposeront un dossier.

Pour les opérateurs déjà financés par la Ville de Lyon en 2017 nous attirons votre attention sur le fait qu’un **bilan intermédiaire** doit être joint à la fiche action 2018, et que les **fiches bilan** définitif des actions doivent être adressées le **30 avril 2018** au plus tard pour permettre l’instruction administrative de la demande de subvention.

Au sein de la mission santé de la Direction du Développement Territorial, Myriam BUFFET et Françoise JARDEL vous accompagneront tout au long de la préparation de cette programmation et vous apporteront toutes les informations dont vous pourriez avoir besoin.

francoise.jardel@mairie-lyon.fr, tél : 04 26 99 65 67 ou

myriam.buffet@mairie-lyon.fr, tél : 04 26 99 65 54.